



Centre Hospitalier de Versailles  
Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

**MARCHÉ PUBLIC**  
ACCORD-CADRE DE SERVICES

# Prestations de services de transports sanitaires terrestres pour les établissements du GHT Yvelines Sud

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026FA05

Date limite de remise des plis

**18 août 2026, 12h00**

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Centre Hospitalier de Versailles

Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

Représentant : Centre Hospitalier de Versailles, Etablissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Sud

Adresse : Centre Hospitalier de Versailles

177 rue de Versailles

78157 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

## ■ Description de la prestation :











Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Transports sanitaires terrestres pour les établissements du GHT Yvelines Sud**

L'accord-cadre a pour objet des prestations de services de transports sanitaires, de nouveau-nés, de nourrissons, d'enfants et d'adultes 7/7 jours et 24h/24h pour les établissements du Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Sud à savoir :

- Centre Hospitalier de Versailles ;
- Centre Hospitalier de Rambouillet ;
- L'hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion ;
- L'Hôpital de Houdan ;
- Centre Hospitalier de Plaisir ;
- L'Hôpital du Vésinet.
- L'Hôpital de La Mauldre.

Code CPV	Libellé CPV
85143000-3	Services ambulanciers
63712000-3	Services d'appui dans le domaine des transports routiers
60000000-8	Services de transport (à l'exclusion du transport des déchets)

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Transports sanitaires terrestres pour les établissements du GHT Yvelines Sud
 Acheteur	Centre Hospitalier de Versailles, établissement support du GHT Yvelines Sud
 Type de contrat	Accord-cadre de services mono-attributaire et multi-attributaires, à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 8 700 000 € HT
 Structure	17 lots
 Lieu d'exécution	Les établissements membres du GHT
 Durée	12 mois, renouvelable 3 par période de 12 mois. Durée maximale de l'accord-cadre 48 mois
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	Se référer au CCAP
 Variation des prix	Révisables
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement :**

Les prestations sont décomposées comme suit en **17 lots**.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord-cadre à **bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 8 700 000 € HT**, mono-attributaire et multi-attributaire en application des articles R2162-1, R2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.








	N° de Lot	Désignation	Attributaire(s)
<b>Hôpital Le Vesinet</b>	1a	Transports sanitaires d'adultes et d'enfants en ambulances	Multi (2)
	1b	Transports assis professionnalisés VSL ou taxis conventionnés	Multi (2)
	1c	Transports bariatriques	Mono
<b>Centre Hospitalier Rambouillet</b>	2a	Transports sanitaires d'adultes et d'enfants en ambulances	Multi (2)
	2b	Transports en VSL/TAP	Multi (2)
	2c	Transports bariatriques	Mono
<b>Centre Hospitalier de Versailles</b>	3a	Transports sanitaires d'adultes et d'enfants en ambulances	Multi (3)
	3b	Transports en VSL/TAP	Multi (2)
	3c	Transports bariatriques	Mono
<b>Hôpital de Houdan</b>	4a	Transports sanitaires en Ambulances et transports en VSL/TAP	Mono
	4b	Transports bariatriques	Mono
<b>Hôpital de La Mauldre</b>	5a	Transports sanitaires en Ambulances et transports en VSL/TAP	Mono
	5b	Transports bariatriques	Mono
<b>Hôpital de pédiatrie de Bullion</b>	6a	Transports sanitaires en Ambulances et transports en VSL/TAP	Mono
	6b	Transports bariatriques	Mono
<b>Centre Hospitalier de Plaisir</b>	7a	Transports sanitaires en Ambulances et transports en VSL/TAP	Mono
	7b	Transports bariatriques	Mono

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 3° - Services sociaux - Code de la commande publique).

■ **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

	Publication de la consultation	Juillet 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	18 Aout 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Aout 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Août 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Septembre 2026
	Information des candidats non retenus	Septembre/octobre 2026
	Signature et notification du contrat	Octobre 2026

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

\* Le Règlement de Consultation

- Le Règlement de Consultation
- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes notamment :
  - L'annexe financière composée du bordereau des prix propres à chaque lot ;
  - L'annexe relative à la liste des comptables assignataires des établissements du GHT Yvelines sud.
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières commun à tous les lots et ses éventuelles annexes ;
  - 2026FA05 Annexe 1 Charte de la personne hospitalisée
  - 2026FA05 Annexe 2 Charte des droits et libertés
  - 2026FA05 Annexe 3 Charte enfant hospitalisé
  - 2026FA05 Annexe 4 BPU
  - 2026FA05 Annexe 5 Pénalités
- Le cadre de réponses techniques (C.R.T) ;

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

*Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).*

*Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.*

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **180 Jour(s)** à compter de la date limite de réception des offres.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant la date et l'heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Centre Hospitalier de Versailles  
Direction des achats  
Cellule commande Publique  
177 rue de Versailles  
78157 Le Chesnay-Rocquencourt  
Contact : Morgane MENIGAULT

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière.

Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

LISTE	OBSERVATIONS
DC1	Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a>
DC2	Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a>
DC4	Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : <a href="https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC4-2018.doc">https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC4-2018.doc</a> S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques met à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
Emploi salariés par candidat français	Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
Emplois salariés par candidat étrangers	Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

<b>Attestation d'assurance</b>	Attestation d'assurance couvrant l'entreprise contre les risques inhérents à son activité (civile)
<b>Chiffre d'affaire</b>	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. <b>Chiffre d'affaire 1,5 fois le montant du lot sur les 12 derniers mois glissants.</b>
<b>Effectifs candidat</b>	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
<b>Références</b>	<b>3 références sur des prestations de service de même importance en technicité et en volume financier. Liste des principales prestations effectuées comparables au présent marché en cours des trois dernières années au profit d'une personne publique ou privée, indiquant le montant, la date et le nom du destinataire. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.</b>
<b>Extrait KBIS</b>	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
<b>Liste des travailleurs étrangers</b>	Une liste des travailleurs étrangers employés régulièrement le cas échéant (personnel affecté à l'exécution des prestations).
<b>Attestation personnel handicapé et droit du travail</b>	Attestation prouvant d'être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
<b>Attestation droit de la commande publique</b>	Attestation sur l'honneur justifiant de n'entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.5141-5 et L.5141-11 du Code de la Commande Publique
<b>Moyens humains</b>	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
<b>Agrément de transports sanitaires</b>	Copie certifiée conforme à l'original de l'agrément habilitant le candidat à effectuer des transports sanitaires, délivré par l'Agence Régionale de Santé, conformément à l'article L6312-2 du code de la sante publique (à jour)
<b>Qualifications professionnelles</b>	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

**NB : Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-13 et R2143-14 du Code de la commande publique :**

**Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années**

Liste des principales prestations de services effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres

Les certificats pourront faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

■ **Présentation des offres par lots :**

**Pour chacun des lots, le candidat remplira un bordereau de prix et un acte d'engagement en respectant les modalités suivantes :**

**- Lots Transports en ambulances, VSL, TAP**

Le candidat devra compléter les bordereaux de prix unitaires des lots. Il devra remplir un acte d'engagement par lot soumissionné.


Il devra proposer notamment un pourcentage de remise applicable sur le tarif conventionné (tarif fixé par la convention nationale des transporteurs sanitaires privés publiée au Journal officiel du 23 mars 2003 et ses avenants, afin d'obtenir un prix net hors taxe sur la valeur ajoutée.

**- Lots bariatriques**

Le candidat devra compléter les bordereaux de prix unitaires. Il devra remplir un acte d'engagement par lot soumissionné.

Un trajet de 20km, deux quarts d'heure d'attente et une tranche supplémentaire de 50KG seront pris en compte lors de l'analyse des offres.

Dossier relatif à l'offre :

LISTE	OBSERVATIONS
Acte d'engagement	 Pièce dument complétée dans laquelle le candidat présente son offre. Il n'est pas obligatoire que l'acte d'engagement soit signé dès le dépôt de l'offre. Un acte d'engagement doit être fourni par lot.

<b>Annexe 1 à l'Acte d'engagement</b>  <b>Cadre de réponse financière (BPU)</b>	<b>Pièce dument complétée par lot.</b> <b>NOTA 1 : Les offres dont la décomposition ne serait pas renseignée suivant le bordereau BPU fournis avec le DCE ne pourront pas être analysées et ne seront pas prises en compte. L'offre sera donc considérée comme irrégulière.</b>
<b>Un mémoire technique</b>  <b>A COMPLETER</b>  <b>OBLIGATOIRE</b>	Un <b>mémoire technique</b> (MT) détaillé qui ne doit pas excéder <b>20 pages</b> (unefeuille recto/verso = 2 pages),  <b>A COMPLETER SELON LE MODELE COMMUNIQUE</b>
<b>La fiche contact</b>	La fiche contact peut être transmise au moment de l'attribution.
<b>RIB</b>	Un RIB présentant les références bancaires du candidat.

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplications, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

**Attention, les documents à remettre doivent être renommés de la façon suivante (par exemple 2026FA05 BPU - nom de l'entreprise).**

**En cas de remise d'offres successives (plusieurs dépôts sur la plateforme) pour un même soumissionnaire, seule la dernière offre sera prise en charge par le pouvoir adjudicateur. Dans le cas d'un second dépôt, attention à bien déposer tous les documents à nouveau.**

■ **Attribution des lots**

- Mono-attribution : Dans ce cas, un seul Titulaire est désigné pour le lot correspondant.
- Multi-attribution : Dans ce cas, plusieurs Titulaires sont désignés selon le classement des offres sur le lot correspondant. Les règles de répartition des lots sont prévues au C.C.A.P. Aucune remise en concurrence n'est prévue.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateurs.

En cas d'envoi incomplet ou après le délai imparti, le candidat verra son offre rejetée et le candidat arrivant second au classement devra produire les mêmes documents dans un délai similaire. Cette procédure se reproduit autant de fois tant qu'aucun attributaire ne répond aux exigences fixées par l'acheteur.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants à jour, si cela n'a pas été fait au moment de la candidature :

Document	Descriptif
<b>Extrait KBIS</b>	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion - datant de moins de 3 mois
<b>Certificat de régularité fiscale</b>	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales - datant de moins de 3 mois
<b>Certificat de régularité sociale</b>	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise - datant de moins de 6 mois
<b>Certificat de régularité emploi des travailleurs handicapés</b>	Attestation délivrée par l'AGEFIPH
<b>Liste nominative des travailleurs étrangers</b>	Le cas échéant, la Liste nominative des travailleurs étrangers en vertu de l'article D.8254-5 du code du travail

#### ■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les dates et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

#### ■ Rematériation des offres

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le titulaire potentiel s'engage dans tous les cas à en accepter la rematériation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle.

A ce titre, il s'engage à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à la signature manuscrite de tous ces documents sans procéder à la moindre modification de ceux-ci (attention à bien conserver la date initiale des documents) et les renvoie à la personne publique sous cette forme dans un délai qui ne devra pas excéder 5 jours à compter de la réception de la demande de rematérialisation.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère 1 financier	Désignation	Nb de points
<b>Valeur financière</b>	La règle de comparaison des prix est : 100 € - % de remise proposée. La note attribuée est le montant obtenu le plus bas des offres reçues divisé par le montant de l'offre examinée multiplié par le nombre point total du critère.	<b>40 points</b>
<b>Critère 2 Technique</b>		<b>60 points</b>
Critère 2-1 Moyens Humains	2-1-1 Effectifs et organisation des fonctions supports	3
	2-2-2 Qualifications, CV, formations des personnes dédiées aux marché	3
	2-1-3 Organisations des plannings, gestion des astreintes et des demandes urgentes	9
	<b>Total :</b>	<b>15</b>
Critère 2-2 Moyens matériels	2-2-1 Décrire le parc de véhicules, et le suivi des maintenances des véhicules	4
	2-2-2 Décrire les équipements et matériels embarqués (contention, ...) et le suivi des maintenances de ces matériels	6
	<b>Total :</b>	<b>10</b>
Critère 2-3 Organisation du service	2-3-1 Décrire la gestion des demandes (outils, plateforme de réservation interne, inscription à des plateformes de réservations métiers, processus, ...)	5
	2-3-2 Décrire la continuité et la coordination du service (24/7, PCA et lien avec l'établissement	5
	<b>Total :</b>	<b>10</b>
Critère 2-4 Qualité et Sécurité	2-4-1 Décrire les protocoles d'hygiène	5
	2-4-2 Décrire les procédures de suivi de transport et de gestion des incidents	5
	<b>Total :</b>	<b>10</b>
Critère 2-5 Qualité de service	2-5-1 Décrire le protocole de prise en charge des patients	5
	2-5-2 Décrire le processus de suivi de satisfaction clients (enquête, réunion de bilan, ...)	5
	<b>Total :</b>	<b>10</b>
Critère 2-6 Démarche RSE	2-6-1 Décrire la politique environnementale de la société	2,5
	2-6-2 Décrire la politique sociale et d'intégration de la société	2,5



Suite à l'analyse technique des offres, les candidats ayant obtenu une note inférieure ou égale à 50% des points attribués à la note technique seront déclarés disqualifiés. Le prix ne sera en conséquence pas analysé. Leur offre ne fera pas l'objet d'un classement final.

Note	Observations	Appréciation
0/5	La proposition ne répond pas au besoin ou est absente.	Absent
1/5 points	La proposition est conforme, mais apporte très peu ou pas de précision ou d'information adaptée au besoin	Faible
2/5 points	La proposition est conforme et apporte peu de précisions ou d'informations adaptées à la prestation	Passable
3/5 points	La proposition est conforme et suffisamment détaillée sur les points importants	Bonne
4/5 points	La proposition est très précise et très bien détaillée	Très bonne
5/5 points	La proposition apporte une valeur ajoutée significative (sans sur-qualité).	Excellente

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. L'absence de réponse aura pour conséquence de rejeter l'offre pour anormalement basse.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.



**Les irrégularités suivantes ne seront pas régularisables :**

- Absence de Mémoire technique ;
- Absence de BPU.

■ **Demandes de compléments, régularisation et explications :**

Dans le cadre de l'analyse de l'offre initiale, l'acheteur peut demander aux candidats des précisions, compléments ou régularisations sur la teneur de leur offre (hors liste des irrégularités ci-dessus), lorsque certains éléments nécessitent clarification. Il peut également solliciter des explications sur les prix paraissant anormalement bas. Ces

échanges ont pour seul objectif de permettre l'analyse complète et conforme des offres et ne constituent pas une négociation.

#### ■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure offre initiale. Les négociations seront engagées au maximum avec les 3 candidats sélectionnés parmi les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. La négociation vise à améliorer la performance technique et économique des offres et peut porter sur leurs aspects techniques, financiers ou certaines dispositions du cahier des charges, à l'exclusion de l'objet du contrat, de ses caractéristiques substantielles et des critères d'attribution. La négociation peut se faire en présentielle ou de manière dématérialisée sur le profil acheteur, dans le respect de l'égalité de traitement et de la confidentialité. À l'issue des échanges, les candidats seront invités à remettre une offre négociée, qui fera l'objet d'un classement final. L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

**Le soumissionnaire doit renseigner une adresse mail valide pour les échanges électroniques.**

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus le **11 aout 2026 à 12h00** leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

#### ■ **Voies et délais de recours**

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Versailles  
56 avenue Saint-Cloud  
78011 Versailles  
Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr)  
Site internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

#### **Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : DSI ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Informations de l'attributaire :** Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de

prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

**Réutilisation des données** : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)